



Acte naissance français né à l'etranger

Par **vaujany**, le **05/12/2016 à 20:01**

Bonjour,rnrnLe noataire me réclame un acte de naissance mais étant né à l'etranger, il faut s'adresser au service central d'etat civil situé à Nantes.rnAuparavant, on obtenait cet acte par envoi d'un courrier postal à Nantes.rnDorénavant, il semble que seul les demandes par internet soient acceptées.rnAprès saisie d'un formulaire sur internet, j'ai reçu un numéro de demande qui sera éventuellement à fournir si je n'ai rien reçu dans un délai de 3 semaines.rnMais il est impossible d'avoir l'adresse postale pour éventuellement transmettre une réclamation (avec reference de la demande) si l'acte ne nous parvient pas.rnEst-il possible de savoir où écrire ?

Par **Visiteur**, le **05/12/2016 à 23:49**

Bonsoir,rnCe doit être celle-ci...rnService central d'état civil du ministère des affaires étrangères. 11, rue de la Maison Blanche. 44941 Nantes Cedex 09.